

Dynastie

n° 55 – 1^{er} février 2020 - 3 €



© MICHEL POURNY

Messe du 21 janvier 2021 en l'église Saint-Roch à Paris.

Le Petit Bourbon par Hervé Louboutin

LE 21 JANVIER est-il un jour comme les autres ? Pas vraiment...

Dans l'histoire de la Vendée et de la France, cette date évoque une journée sombre. Celle du 21 janvier 1793 qui vit un roi mourir sur l'échafaud, décapité, dans un royaume vieux de mille ans ! Une date qui incita les Vendéens et les Chouans plus tard, à entrer en résistance face aux menées antireligieuses qui découlèrent des décrets du Comité de salut public de sinistre mémoire...

La levée en masse, puis la nomination des prêtres jureurs, et la mort du roi précipitèrent toute une province dans l'insurrection générale qui défia la République plusieurs années durant. Avec plus de trois cent

mille victimes dans le seul camp vendéen !

Ce fut bien une croisade si l'on veut bien admettre que le fait religieux était au cœur des batailles avec ce cri de « Dieu et le roi » parcourant toute la Vendée militaire, là où le père de Montfort, un siècle avant, avait prêché ses missions et élevé ses calvaires pour réveiller le peuple chrétien.

La foi et la liberté étaient, si l'on peut dire, du même tonneau. Les capitaines de paroisse qui menaient le combat avec les paysans faisaient sonner le tocsin avant les ordres de bataille et distribuaient les cœurs vendéens cousus à même les étoffes du soulèvement. Ils s'appelèrent Cathelineau, Stofflet, Bonchamps, La Rochejaquelein, d'Elbée, Lescure et Charette pour ne citer

que les plus grands qui périrent tous aux combats.

Le Puy du Fou, chaque saison, près de la colline inspirée du mont des Alouettes fait revivre cette épopée paysanne qui se termina dans un bain de sang.

La petite chapelle des Lucs-sur-Boulogne conserve les noms des cinq cents paroissiens assassinés par les colonnes infernales dont plus de cent enfants de moins de dix ans !

« Vendée aux lèvres closes scellées d'un signe de croix » écrira Jean Yole dans son superbe livre intitulé : *La Vendée*.

Sait-on que tout près de ce lieu de mémoire tragique, un lieu-dit s'appelle « Le petit Bourbon », devenu une zone industrielle,

alors qu'il s'agissait au départ du royaume imaginaire de Belleville-sur-Vie où les Vendéens avaient conçu le fol espoir d'élever Louis XVII, le dauphin, libéré de la prison du Temple après les accords de la Jaunaye, près de Nantes, signés par François-Athanasie Charette de la Contrie!

Le petit Bourbon c'était lui. Cet enfant massacré. Pour qu'il n'y ait plus jamais de petit roi sur le trône de France! Car à travers le roi c'était Dieu qu'on voulait tuer. Définitivement. Il faudra toute l'intelligence d'un Bonaparte plus tard, avec son Concordat, pour que la paix des églises revienne et que les Vendéens cessent le combat.

Utrique Fidelis, devise de la Vendée, fidèle à Dieu, fidèle au Roi. Bien sûr, c'était il y a longtemps. Deux siècles nous séparent de cette guerre civile génocidaire dont l'em-

preinte indélébile marque encore tous les paysages vendéens.

Les capitaines de paroisse, avec le temps, ont laissé la place aux capitaines d'industrie qui font le succès d'un département devenu à lui tout seul une province. Cette Vendée moderne, avec le Vendée Globe, sillonne les mers du monde entier. Pour magnifier son dynamisme économique et porter témoignage de son incroyable spécificité, heureux alliage de tradition et de modernité.

L'Histoire est toujours là, omniprésente, dans les têtes et dans les cœurs, ici peut-être plus qu'ailleurs pour rendre hommage à ceux qui croyaient au ciel et à ceux qui n'y croyaient pas. Aragon parlera un jour à Angers d'une blessure mal refermée. Ajoutant aussitôt, c'est cela la France qu'il faut aimer!

H. L.

Intervention de Monseigneur le Comte de Paris sur CNEWS

21 Jan 2021 | Actualité Royale | 2 commentaires



Ce jeudi 21 janvier 2021, le chef de la Maison Royale de France Monseigneur le Comte de Paris a répondu aux questions de Pascal Praud dans le cadre de son émission l'Heure des Pros. *« Dans un monde qui va à vau l'eau, la figure du prince est importante, fidèle à l'histoire et peut se projeter avec beaucoup de libertés en connexion très étroite avec les français et les françaises. »*

C'est en la cathédrale de Mirepoix (Ariège), ville du comte de Foix réuni aux domaines de la Couronne par son ancêtre Henri IV, que le comte de Paris, héritier du trône de France et son épouse la princesse Philomena ont assisté à la messe anniversaire célébrée par le curé de la paroisse, l'abbé David Naït-Saadi, pour le repos de l'âme de Louis XVI, exécuté le 21 janvier 1793.

Le prince Jean d'Orléans, descendant direct des deux derniers rois ayant régné sur la France, Louis-Philippe et Charles X, habite en effet depuis quelques mois avec sa famille dans le département voisin de l'Aude, tout près de Carcassonne. Un déplacement qui a suscité la curiosité de la chaîne d'information Cnews mais aussi du quotidien local *La Dépêche du Midi*.

Appréciant ce séjour prolongé en Occitanie, le chef de la Maison de France n'en néglige pas moins les devoirs de sa charge et entend témoigner au quotidien de l'importance pour les Français de conserver intact leurs liens avec leur patrimoine national qu'il soit architectural, institutionnel ou spirituel. La tradition des messes pour Louis XVI le 21 janvier demeure plus répandue qu'on ne le croit dans notre pays, rassemblant chaque année plusieurs milliers de royalistes demeurés attachés au souvenir de la quarantaine de souverains qui régneront dans notre pays depuis Clovis.

Jérôme Besnard

Un Guinéen de 23 ans, Ibrahima B., est mort le 9 janvier peu de temps après son interpellation par la police à Schaerbeek (Bruxelles-Nord). Selon les policiers, il aurait pu avaler la dose de drogue qu'il avait sur lui et mourir d'une overdose ou bien faire une crise cardiaque suite à la longue course qu'il venait d'effectuer pour échapper au contrôle. L'enquête a été confiée au « Comité P », la police des polices belge. L'avocat de la famille estime que le jeune homme avait « exercé son droit de filmer un contrôle de police et que les choses avaient mal tourné ». La famille dénonce un crime raciste et avait appelé ses amis à manifester le 13 janvier devant le commissariat de Saint-Josse, rue de Brabant. La manifestation « Justice pour Ibrahima, Black Lives Matter », autorisée par le bourgmestre malgré les mesures anti-pandémie, a réuni environ cinq cents personnes et a dégénéré par la violence d'une centaine de personnes. Des cocktails Molotov ou des mortiers d'artifice ont été lancés sur le commissariat et sur deux autres antennes de police, au moins une voiture particulière a brûlé, neuf véhicules de police ont été endommagés, la vitrine d'une pharmacie et celles d'autres commerces ont été détruites, la fenêtre d'une école a été brisée, du mobilier urbain a été détérioré, des poubelles incendiées...

C'est alors que, vers 17 h 45, la voiture du roi Philippe, portant la plaque d'immatriculation « I », est arrivée place Liedts de Schaerbeek, dans les parages, selon un itinéraire qui ramène le roi de son bureau du Palais royal au centre-ville jusqu'au palais de Laeken dans le nord de la capitale où il réside avec sa famille, mais il a été immobilisé entre autres par la présence d'un tramway.

Des manifestants isolés ont lancé des insultes et des projectiles en direction du cortège royal que des policiers en civil ont immédiatement entouré avant qu'il ne puisse repartir par un autre itinéraire.

Le roi lui-même, dont le Palais royal a tenu à préciser qu'à aucun moment il ne s'était senti en danger, a demandé qu'une enquête soit menée sur cet incident qui a été minimisé dans toutes les réactions officielles. Le porte-parole de la police fédérale, chargée de la sécurité du roi, a estimé par exemple que « *La sécurité de Sa Majesté le Roi n'a jamais été compromise. Néanmoins, un débriefing opérationnel va se tenir dès ce jeudi afin d'analyser et de tirer éventuellement des enseignements.* » Quinze policiers ont été blessés et quatre-vingts manifestants auraient été arrêtés.



NORVÈGE

De nouvelles photos ont été publiées sur le site de la famille royale à l'occasion du 30^e anniversaire de l'accession au trône du roi Harald V et de la reine Sonja le 17 janvier 1991. Le sacre eut lieu à la cathédrale de Nidaros à Trondheim le 23 juin 1991. On les voit ici avec une carte du pays sur les genoux.

TURQUIE



Le prince Dündar, chef de la Maison impériale.

Le prince impérial Dündar Osmanoglu, chef de la dynastie ottomane (de jure Osman VI), est décédé le 18 janvier 2021 à Damas où il résidait, à l'âge de 91 ans. Il avait succédé en 2017 à Osman Bayezid Osmanoglu mort à New York à l'âge de 92 ans.

Le prince Abdülkadir Harun Osmanoglu, l'un des 26 princes actuellement vivants de la dynastie ottomane, né le 22 janvier 1932 à Damas (88 ans), succède donc à son frère aîné comme prétendant au trône en application des règles dynastiques du seniorat qui attribuent le trône au plus âgé des descendants mâles du fondateur de la dynastie (Osman I^{er} en 1299) par les mâles (Osmanoglu veut dire *fils d'Osman* et est à l'origine du mot *ottoman*...)

Leur père, Mehmed Abdülkerim Efendi, était le fils unique de Mehmed Selim Efendi, fils aîné du sultan Abdulha-

mid II, 101^e et dernier calife, déposé en 1924 par Kemal Atatürk. Le prince Harun a vécu longtemps en exil à Damas et a travaillé en Arabie saoudite. Il n'a pu entrer en Turquie qu'en 1974 mais avec des visas provisoires, seules les femmes de la dynastie ayant alors obtenu le droit de demander la nationalité turque.

Il ne dispose d'une autorisation de séjour permanente que depuis 1985 et réside dans le quartier Merter d'Istanbul. Il est père d'une fille et de deux garçons et a plusieurs petits-enfants. L'aîné de ses fils et successeur putatif est le prince Orhan Efendi lui-même père d'un petit Abdülaziz Osmanoglu. Le pouvoir islamo-conservateur a plusieurs fois fait miroiter aux Osmanoglu la possibilité d'un statut officiel.

Sources : <http://abdulhamid.site/>

Twitter Orhan Osmanoglu



Le prince Harun, nouveau prétendant ottoman.

CAMBODGE



Le roi tient le bras de son frère aîné.

Le prince Norodom Yuvaneath, fils aîné de Norodom Sihanouk et de la reine Sisowath Pongsanmoni, et conseiller personnel du roi actuel, son demi-frère Norodom Sihamoni, est mort de maladie le 14 janvier aux États-Unis à l'âge de 77 ans.

Le Premier ministre Hun Sen (au pouvoir depuis 35 ans) a déclaré: « *En cette triste occasion, ma femme et moi-même tenons à transmettre nos sincères condoléances à la Famille royale. La perte de Norodom Yuvaneath n'est pas seulement la perte d'un mari et d'un père fidèle, mais aussi d'un membre patriotique de la famille royale qui a réussi à englober la nation, la religion et le roi.* »

Ce prince a vécu en exil en Chine après le coup d'État du général Lon Nol en 1970 (soutenu par le prince Sisowath Sirik Matak, Premier ministre de 1971 à 1972, exécuté par les Khmers rouge en 1975), puis à Hong Kong de 1975 à 1980, puis aux États-Unis où il a travaillé dans le domaine de la santé. En 1993, il était rentré au Cambodge et son père l'avait nommé conseiller privé suprême du roi. Il laisse trois enfants: Norodom Ekcharin (51 ans), Norodom Pekina (50 ans), Norodom Yuveakdevi (46 ans).

Abonnement à Dynastie 2021

Adressez 20 euros
par chèque uniquement
à l'ordre de SPFC-ACIP
60 rue de Fontenay
92350 Le Plessis-Robinson

Dynastie

édité par SPFC-ACIP SA Siret Nanterre 41838214900015
60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson
ISSN 2679-4926 - imprimé par nos soins
Directeur de la publication: F. Aimard
Rédacteur en chef: Ph. Delorme
Au sommaire de ce numéro:
p. 1: Éditorial: Le Petit Bourbon
p. 2: Le comte de Paris sur Cnews
pp. 3-4: Actualité

Retrouvez et soutenez *Dynastie* sur

<https://archivesroyalistes.org/-Dynastie->

<https://www.facebook.com/Dynastie>

<https://www.calameo.com>

BELGIQUE



La famille du prince Laurent (carte de vœux 2021).

Le prince Laurent, frère du roi Philippe, 57 ans, bénéficie d'une dotation annuelle de 308 000 euros pour son rôle de représentation. Cependant il est surveillé de près par les instances élues du pays, qui s'alarment des possibilités d'affairisme princier et exigent des justifications de son activité réelle (surtout la Nieuw-Vlaamse Alliantie - NVA - qui souhaite voir cette dotation disparaître). C'est ainsi qu'en mars 2018, le prince a été sanctionné par le Parlement, qui lui a retiré 15 % de sa dotation de l'année, pour être allé en uniforme militaire à un gala organisé en juillet de l'année précédente par l'ambassade de Chine (pour le 90^e anniversaire de la fondation de l'armée rouge chinoise) alors que le Premier ministre Charles Michel, lui avait, semble-t-il, demandé à plusieurs reprises de s'abstenir de toute rencontre publique avec des dignitaires étrangers.

Le prince avait publié lui-même sa photo au milieu des dignitaires chinois sur son compte Twitter, s'estimant donc dans son bon droit. Et il avait envoyé son avocat protester auprès du Conseil d'État. Mais celui-ci a confirmé le bien-fondé de la sanction le 16 décembre 2020.

Par ailleurs le prince Laurent demandait à l'État belge de réclamer au Conseil de sécurité de l'Onu de débloquent des sommes dues par la Libye à sa fondation (Global Sustainable Development Trust: GSDT) engagée dans un programme de reboisement des côtes libyenne pour environ 40 millions d'euros par un contrat que le gouvernement libyen avait rompu unilatéralement en 2010. 14 milliards d'euros provenant de fonds libyens sont en effet actuellement bloqués sur le compte de la banque bruxelloise Euroclear à la demande de l'Onu. Dans cette affaire, le ministre de la Justice Vincent Van Peteghem (CD&V), après avoir longtemps hésité, a finalement répondu, le 13 janvier 2021, au député Georges Dallemagne (cdH) qui

l'interrogeait, qu'il avait demandé à son collègue des Affaires étrangères d'envoyer une notification à New York pour réclamer un déblocage de ces fonds libyens en Belgique, dont 44 millions doivent revenir à la fondation du prince Laurent, en vertu d'une décision de la justice belge de 2014.

GRANDE-BRETAGNE



Sarah Ferguson, 61 ans, est l'ex-épouse du prince Andrew, duc d'York, et la mère des princesses Eugénie et Béatrice d'York. Elle a plus de 300 000 abonnés sur Instagram, média social sur lequel elle lit des contes pour enfants et commente l'actualité dans des interventions en général vues par 30 000 personnes chacune. Elle a coécrit son premier roman, *Her Heart for a Compass* (Son cœur comme boussole), une histoire d'amour inspirée de la vie d'une de ses arrière-grand-tantes, Lady Margaret Montagu-Douglas-Scott. Il sera publié en août 2021 chez Mills & Boon en Angleterre et par HarperCollins aux États-Unis.

OMAN

Les règles de succession du sultanat d'Oman étaient très particulières, laissant au monarque la possibilité d'indiquer son choix dans une enveloppe cachetée au cas où le conseil du royaume n'aurait pas pu se mettre d'accord sur l'héritier. Le nouveau (depuis le 11 janvier 2020) sultan, Haitham ben Tareq al Saïd, 66 ans, a décidé de modifier l'article 5 des lois fondamentales du sultanat pour en faire une monarchie héréditaire avec primogéniture mâle.

Son fils aîné, le prince Theyazin, 30 ans, qui était ministre de la Culture, est



devenu, le 12 janvier 2021, prince héritier. C'est lui qui a représenté son pays lors du dernier sommet annuel du Golfe en Arabie saoudite. On a par ailleurs annoncé le 16 janvier les fiançailles du prince avec sa cousine germaine, la princesse Meyyan.

MONACO



Le prince Albert II était présent physiquement au One Planet Summit organisé au palais de l'Élysée par le président Macron le 11 janvier 2021, alors que la plupart des participants n'y étaient qu'en visioconférence. Le prince a évoqué les fondations qu'il contribue à financer : The MedFund, pour le respect de la biodiversité dans des zones protégées en Méditerranée, et Beyond Plastic Med, contre la pollution plastique en mer.

NÉPAL

« Face aux pressions exercées dans la rue par les royalistes qui réclament le retour du roi Gyanendra Shah sur son trône et aux divisions internes qui minent son gouvernement, le Premier ministre marxiste Khagda Prasad Sharma Oli a annoncé la dissolution du parlement et des élections anticipées prévues pour le 30 avril prochain. »

Frédéric de Natal
dans *Causeur* du 11 janvier 2021